

Exploration d'uranium : Les communautés de la Baie-des-Chaleurs à risque



Préparé pour la **Coalition STOP Uranium Baie des Chaleurs**

Par Michel Goudreau
Pointe-à-la-Croix, Novembre 2010

Sommaire

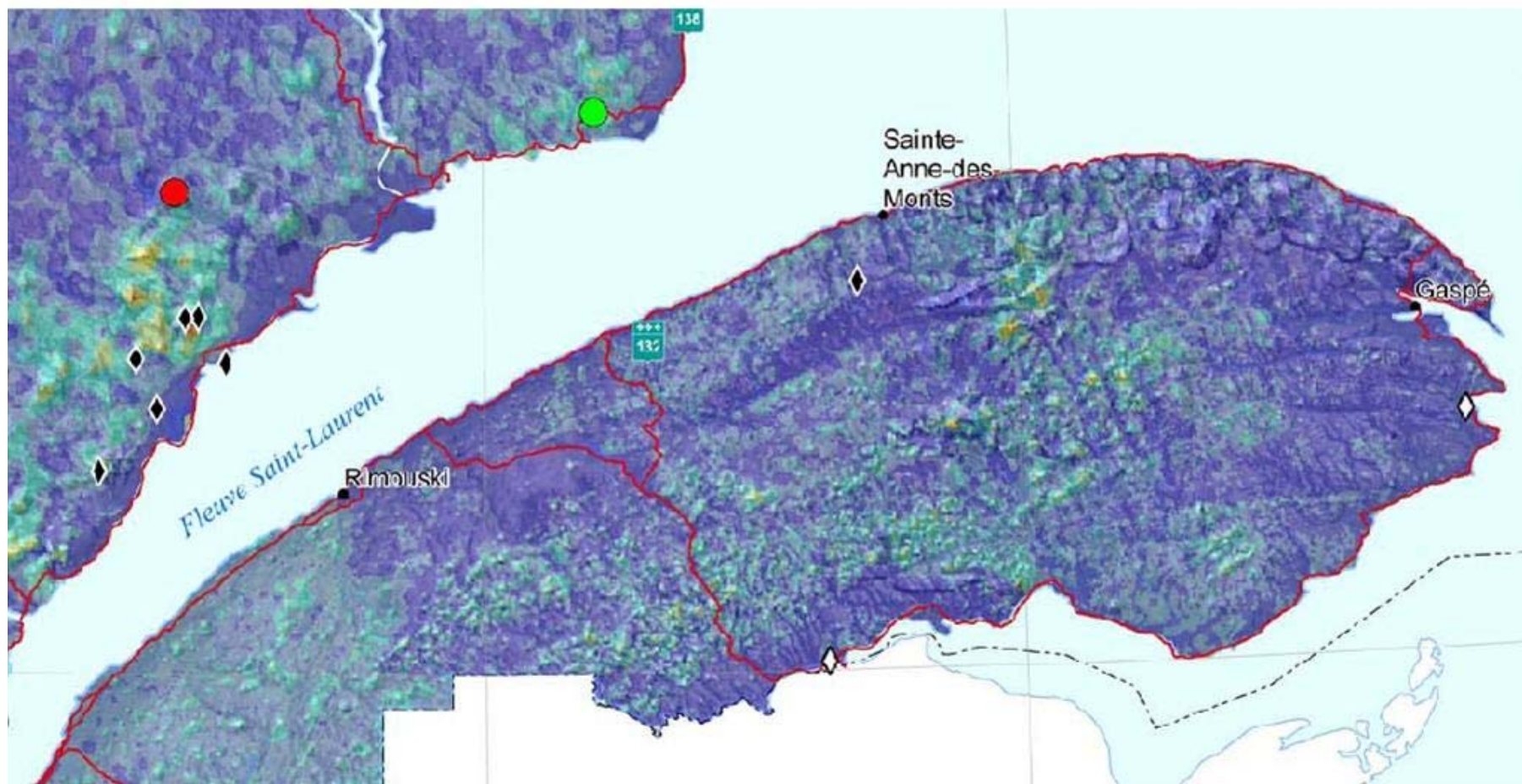
- **Uranium: Pourquoi explorer? Pourquoi exploiter?**
- **Présence dans la Baie des Chaleurs**
- **Le projet actuel**
- **Le promoteur: Terra Firma Resources**
- **La Loi sur les Mines**
- **Les menaces**
 - **À la santé**
 - **À l'environnement**
 - **Aux autres usages du territoire** résidentiel, agriculture, tourisme...
- **L'attitude du gouvernement**
- **Acceptabilité sociale ?**
- **Pour que ça change... la Coalition citoyenne**

Uranium: Pourquoi explorer? Pourquoi exploiter?



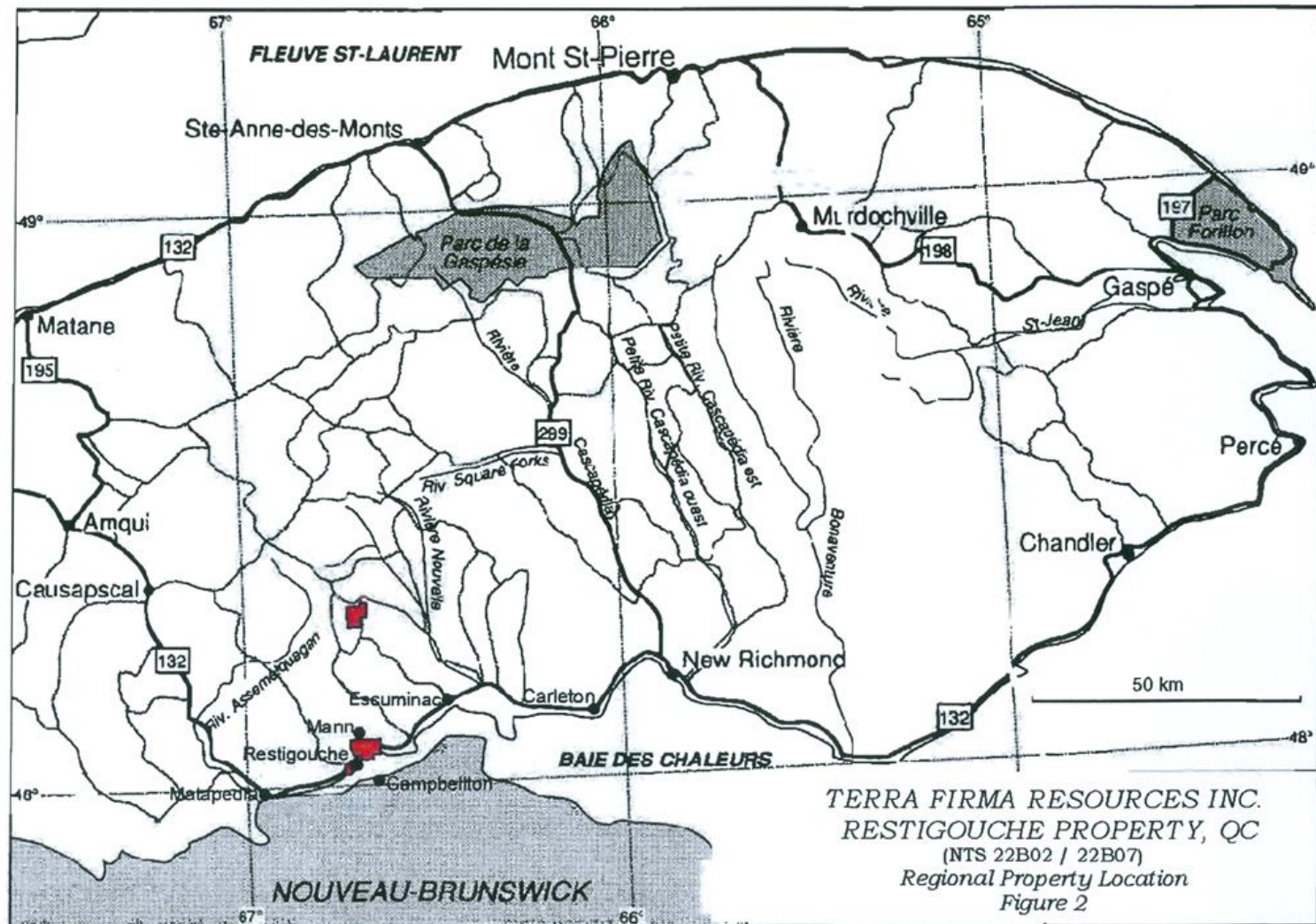
- ❑ D'abord, il faut savoir qu'il n'y a aucune mine d'uranium en activité au Québec actuellement mais beaucoup d'exploration en cours
- ❑ Raison principale de l'engouement: le prix de l'uranium est élevé et il y a beaucoup d'argent à faire.
- ❑ Ce n'est pas à cause des besoins du Québec qu'il faut explorer... La Saskatchewan est en mesure de produire tout l'uranium que Québec peut utiliser
- ❑ En bref, s'agit-il d'un risque **nécessaire** ???

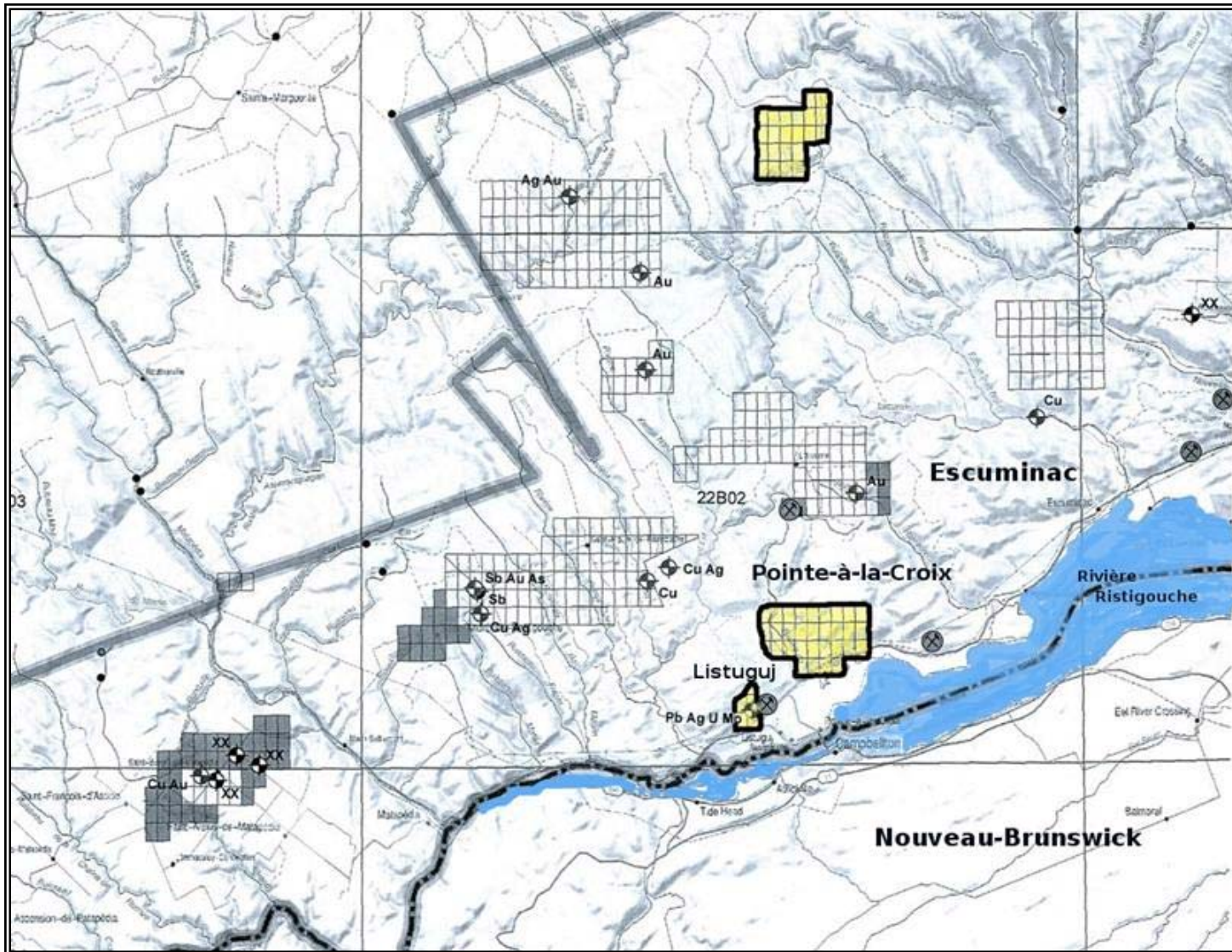
Sites potentiels de gisements d'uranium appelés "gîtes d'uranium"



Source: Carte de l'uranium au Québec
Ministère des Ressources naturelles, 2009

Blocs où sont prévus les premiers travaux d'exploration





Bloc de claims pour uranium en jaune

Le projet:

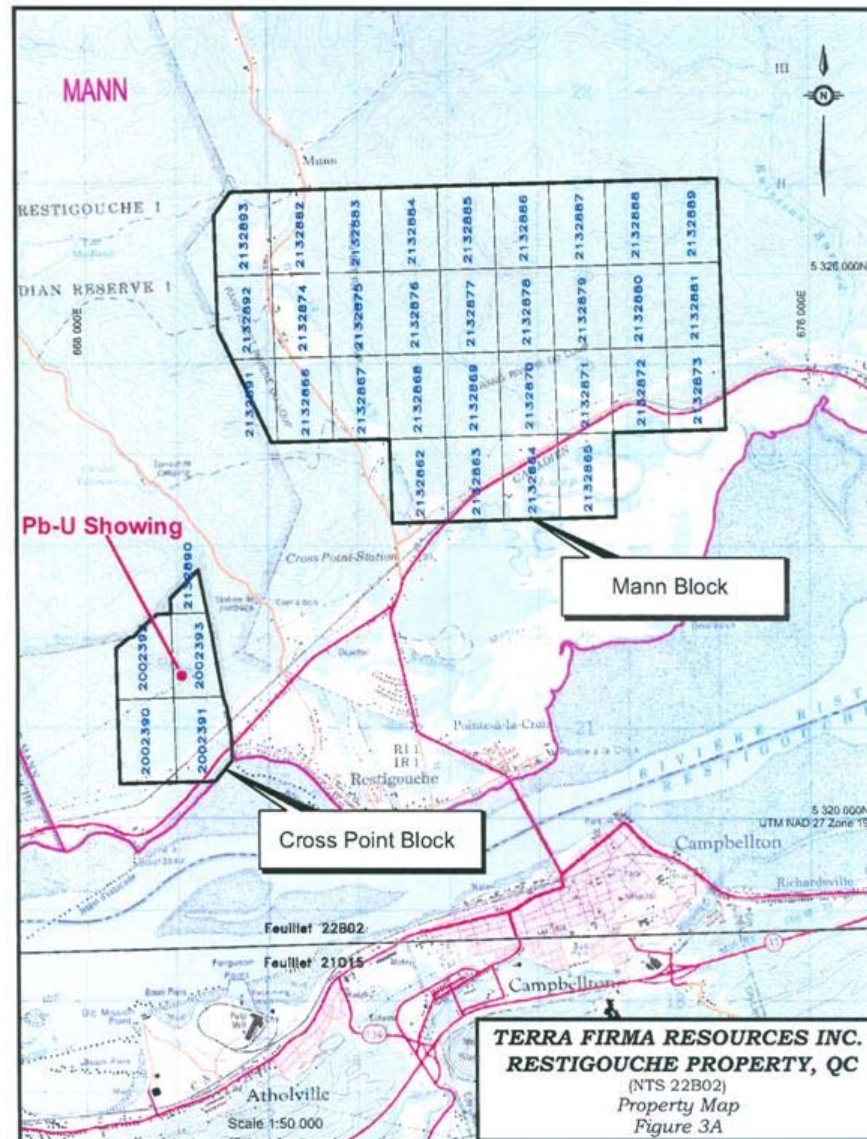
Exploration d'uranium
dans 3 blocs:

1. Le bloc Cross Point

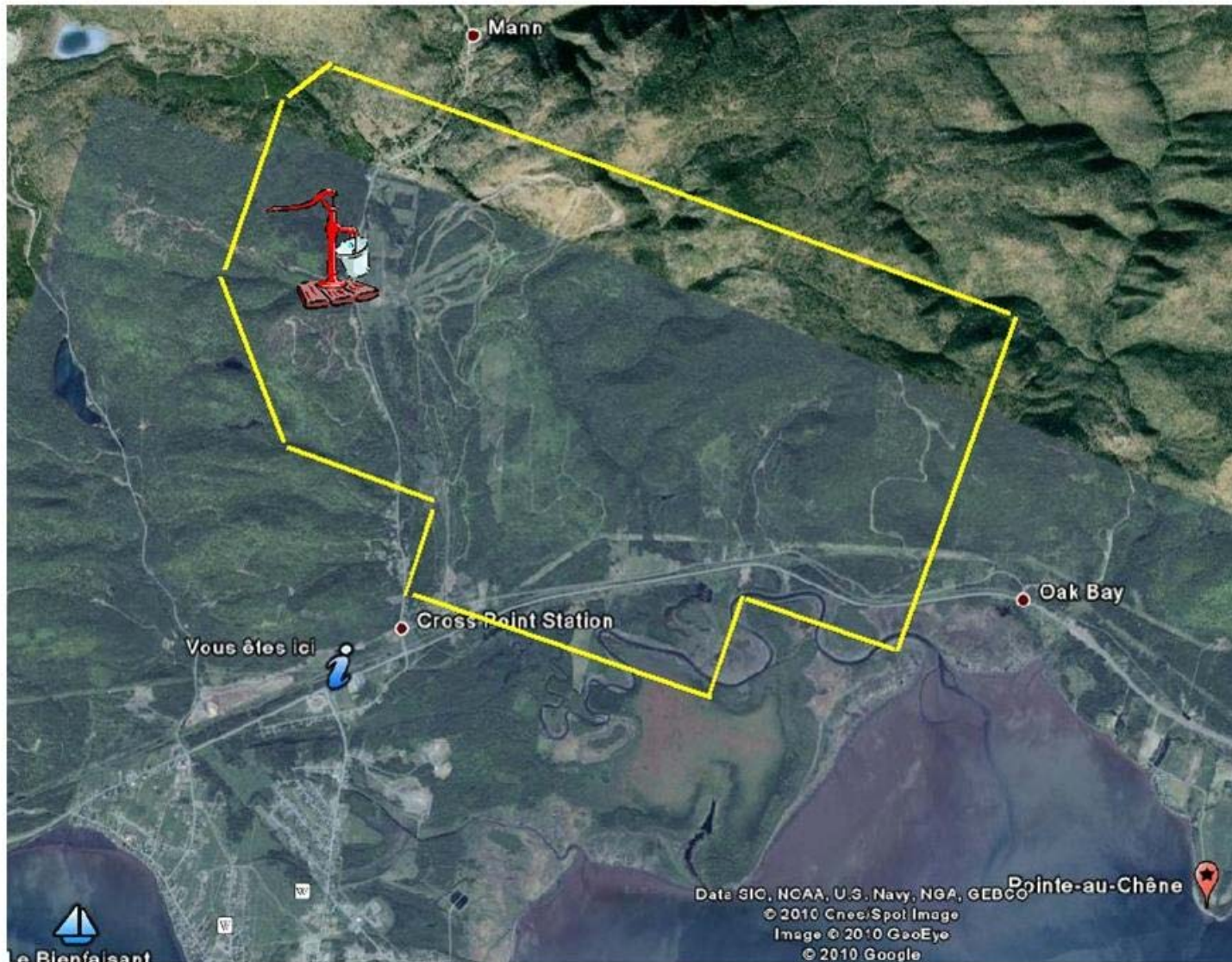
208 ha; 1,2 par 1,8 km
Adjacent à la réserve de
Listuguj et la rivière
Ristigouche sur un
territoire devant servir à
l'agrandissement de la
réserve.

2. Le bloc Mann

3,227 ha; 5,6 par 3,6 km
Comprend la zone habitée et
bassin versant de la
Petite-Rivière-du-Loup



Claims miniers et marais de Baie au Chêne

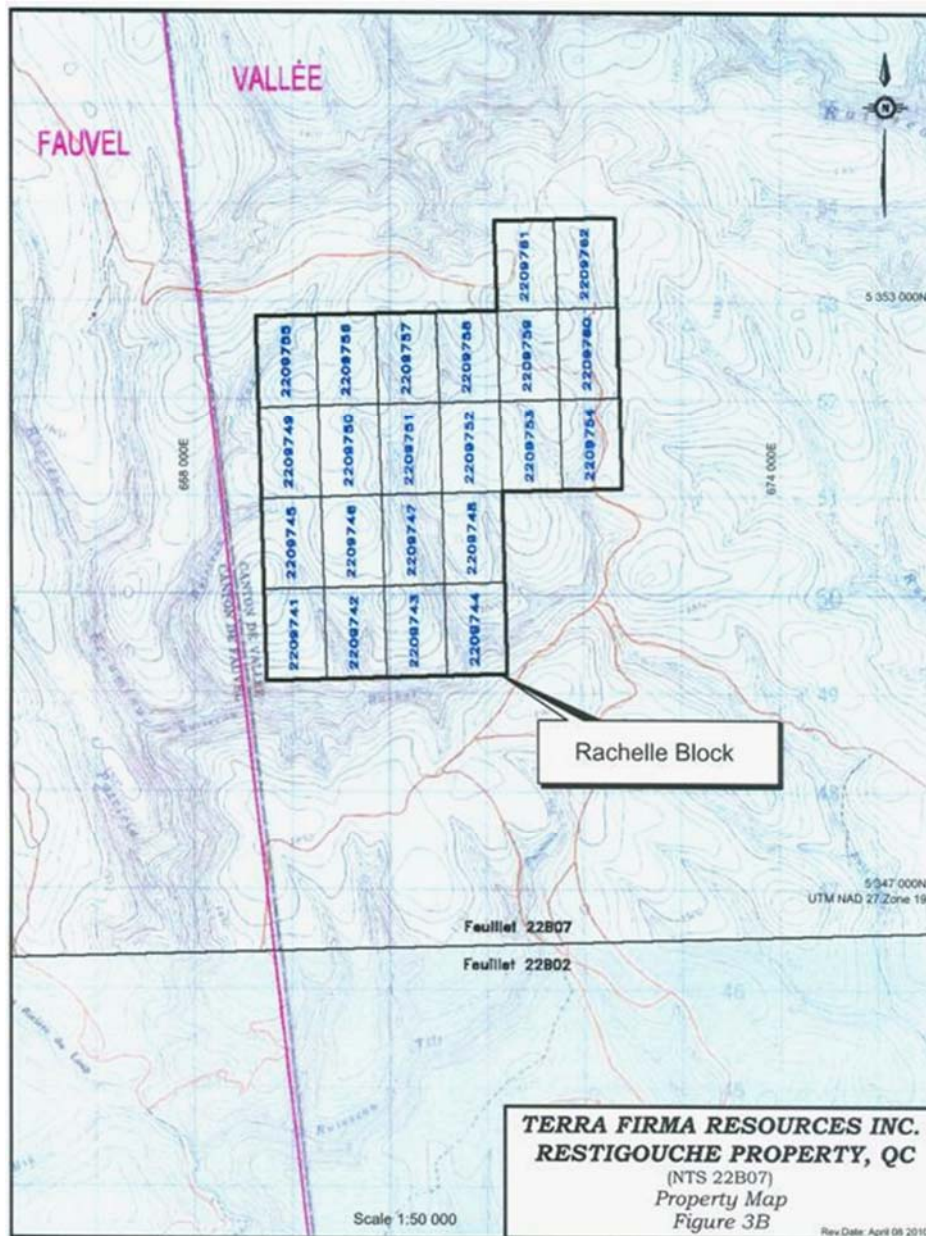


Exploration d'uranium

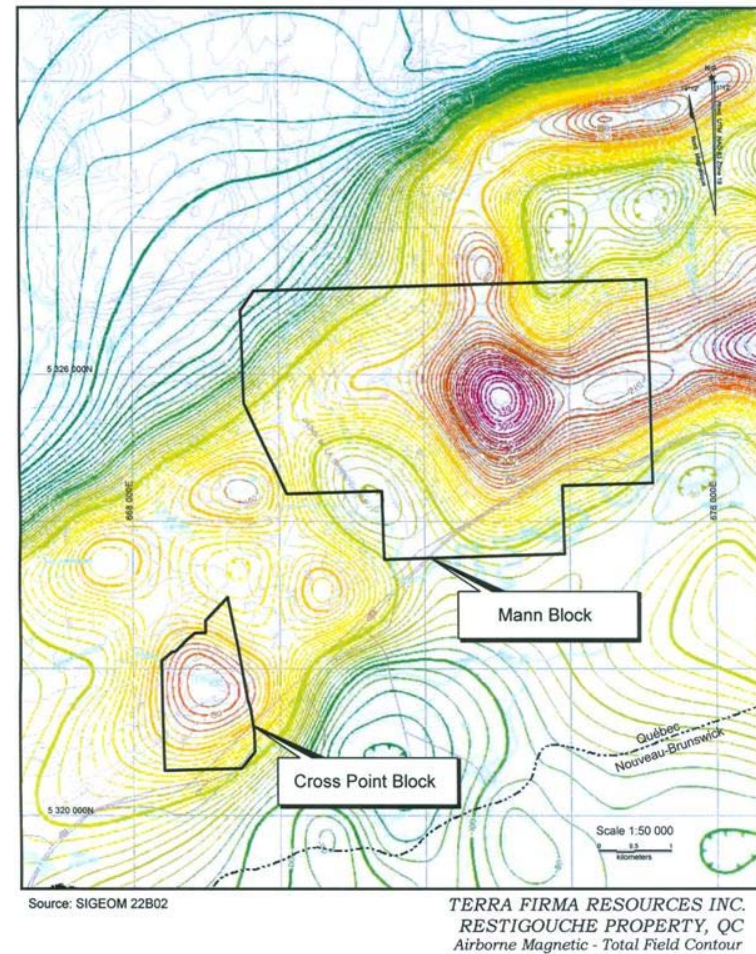
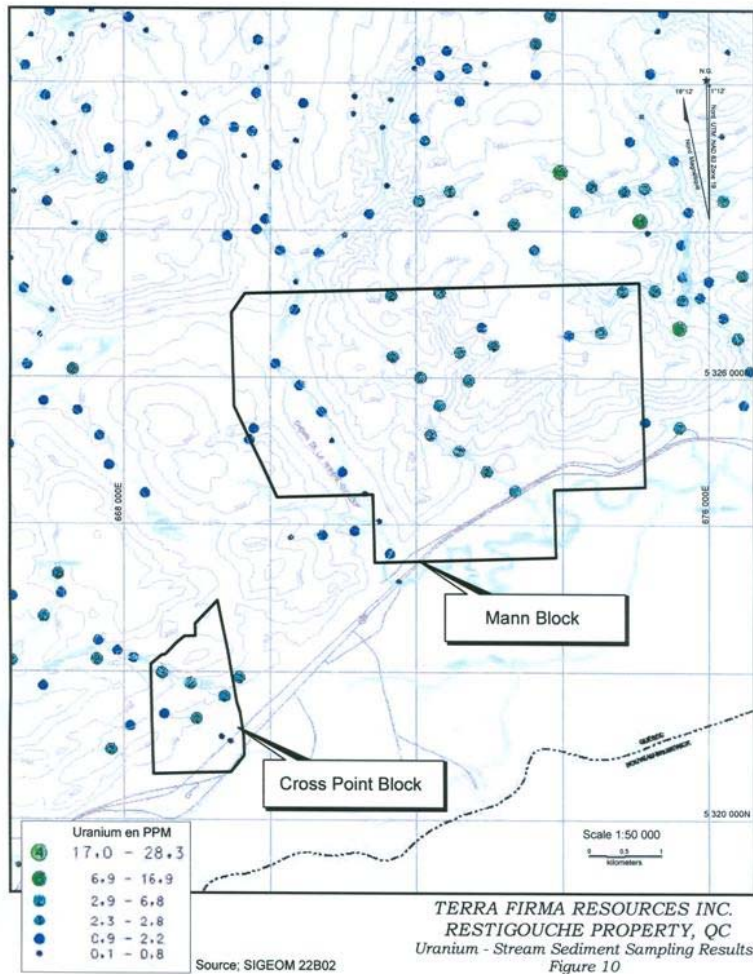
3. Le Bloc Rachelle

comprend 1 260 ha;
3,7 km par 4,6 km
Situé au nord et dans
le bassin versant de
la rivière Escuminac

Environ 12 km au nord-est du
village de L'Alverne
(en territoire non organisé
relevant de la MRC Avignon)



Nouvelles techniques = multiplication des sites



Le projet de Terra Firma Resources

- **Exploration planifiée sur 3 ans**
- **Investissement prévu de 750,000\$ sur cette période**
- **Début des travaux prévus au printemps 2011**
- **Travaux d'exploration d'uranium par divers moyens :**
 - **Décapage de sol**
 - **Forages**
 - **Creusage de tranchées**
 - **Dynamitage**
 - **Etc.**

Le promoteur : Terra Firma Resources Inc.

- Compagnie de l'extérieur du Québec ayant son siège social à Vancouver (la Colombie-Britannique a un moratoire sur l'exploration de l'Uranium)
- Compagnie d'exploration *junior* formée en 2007 et ayant peu d'expertise ou de capitaux en cas de dommages résultant de ses activités d'exploration.
- Les travaux prévus en Gaspésie seraient effectués selon la compagnie par Lockhart Exploration Services Ltd. du Nouveau-Brunswick.
- Les claims ont été cédés à Terra Firma Resources par Vital Arsenault de Bonaventure (associé à Lockhart qui effectuera les travaux).

Chez nos voisins du Nouveau-Brunswick...

En 2008, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté de nouvelles règles qui interdisent l'exploration d'uranium près de source d'alimentation en eau potable et à moins de 300 mètres de toute résidence.

Ce n'est pas le cas ici au Québec !



La Loi sur les Mines au Québec

- **Principe de la Loi :** L'accès à la ressource minérale prévaut sur toute autre utilisation du territoire public
- Le titre minier ou « *claim* » donne à son détenteur le droit exclusif d'exploiter les minerais qui y sont disponibles sur une ou plusieurs parcelles de territoire.
- La Loi donne le pouvoir d'expropriation aux industries pour accéder au terrain et exécuter leurs travaux d'exploration (et d'exploitation)
- Pas d'obligation d'information ou de consultation des propriétaires et des communautés touchées.

Loi sur les Mines (suite)

- Aucune évaluation environnementale préalable n'est requise;
- Aucune autorisation n'est requise des propriétaires des terrains où ont été émis des titres miniers (claims);
- Les claims miniers constituent un obstacle à la mise en place d'aires protégées



Marais de Baie au Chêne

Une Loi archaïque en révision actuellement -1

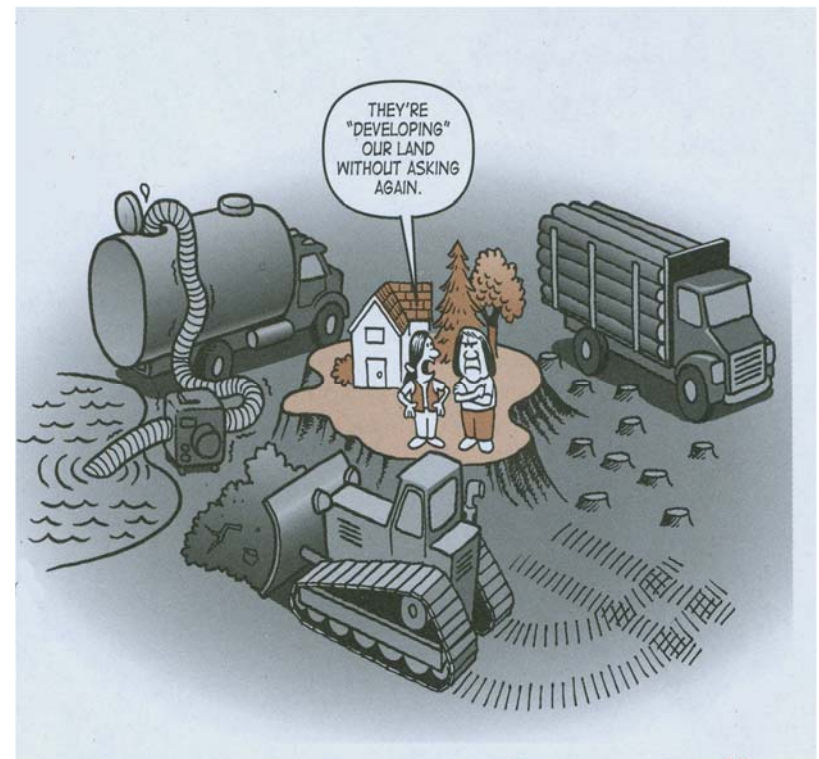
- Amendements réclamés à la Loi sur les Mines*

1. ROTÉGER LES DROITS DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS

Instaurer une véritable démocratie consultative à tous les stades du cycle minier, notamment via **l'information**, la **consultation** et le **nécessaire consentement** des particuliers et des instances locales et régionales

*Propositions de la Coalition

« Pour que le Québec ait meilleure mine »



...sans notre consentement encore !

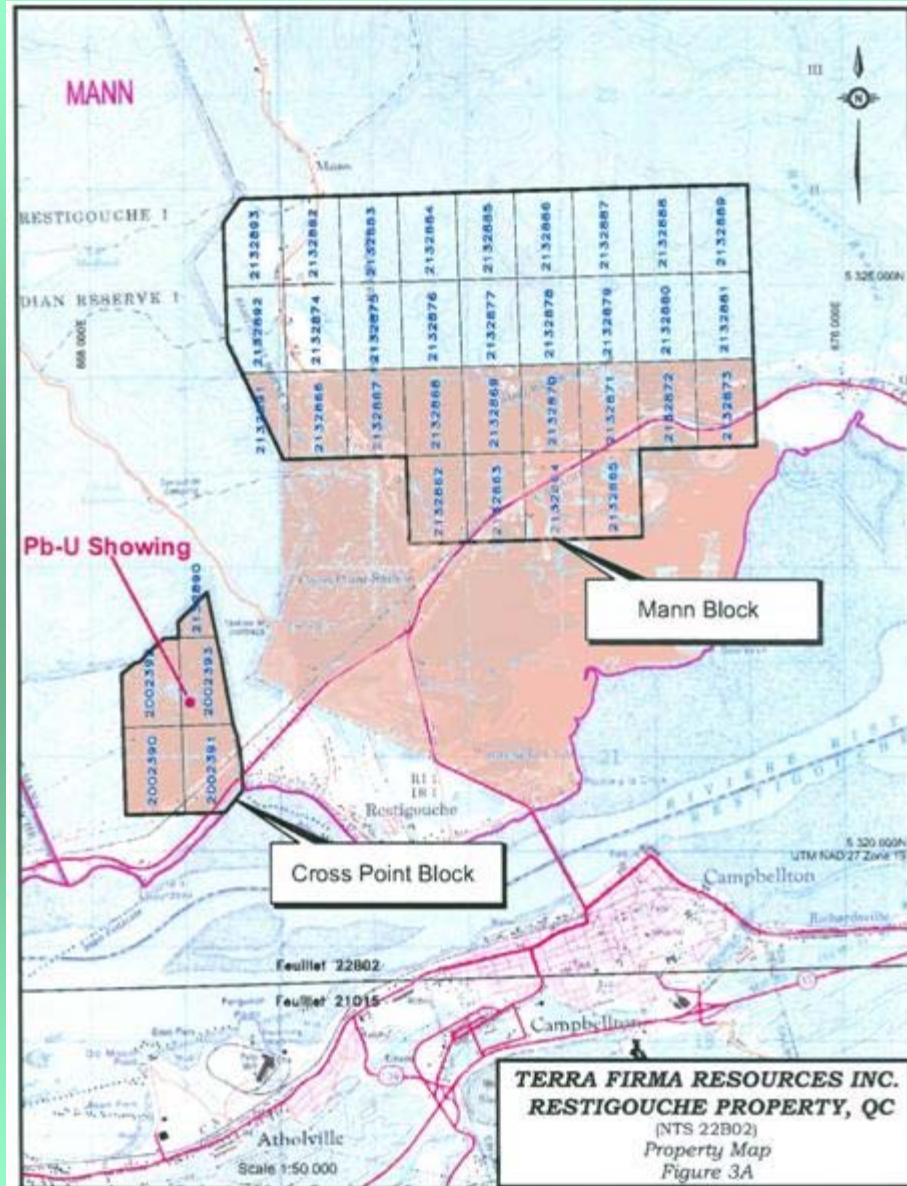
Une Loi archaïque : des changements revendiqués -2

- **2. ACCROÎTRE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
Accroître le nombre de projets miniers soumis à une étude d'impact sur l'environnement.
- **3. AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUITABLE DU TERRITOIRE**
Éliminer la préséance des droits miniers pour permettre la création d'aires protégées et pour renforcer les prérogatives municipales par le biais des schémas d'aménagement et de développement du territoire
- **4. Appliquer le principe POLLUEUR - PAYEUR**
- **5. Interdiction d'explorer et d'exploiter de l'uranium sur le territoire québécois.**

Le cas spécial des réserves autochtones

Le cas de Listuguj

Un jugement rendu par la cours suprême du Canada oblige la consultation des communautés amérindiennes pour tout projet de développement sur des territoires revendiqués.
(terre revendiquée en rose - approximatif)



L'uranium : les dangers et menaces

- ❑ À la Santé publique : Risque de contamination de l'eau souterraine et des puits et libération accrue de gaz radon.
- ❑ À l'environnement : Projet d'exploration d'uranium dans le bassin versant de la rivière Ristigouche et à proximité de zones écologiquement sensibles (marais de Baie au Chêne)
- ❑ Pour le développement futur de la région

Santé: Uranium et ses produits dérivés les plus dangereux sur terre

- ❑ Les sous-produits de l'uranium incluent le gaz radon, thorium, polonium et radium, pour n'en nommer que quelques uns
- ❑ Au stade de l'exploration : La contamination radioactive peut être relâchée dans l'eau souterraine lors de forage lors de la prise d'échantillon ou d'excavation.
- ❑ À cause des risques à la santé et de ses propriétés cancérigènes, l'uranium devrait être traité par Québec comme un cas spécial au niveau de la Loi sur les Mines.
- ❑ Mais ... la Loi sur les Mines et la réglementation environnementale sont silencieuses sur ce danger réel pour les citoyens et citoyennes.

Risque à la santé: la position des médecins de la Côte Nord

Points tirés du mémoire déposé en Commission parlementaire en mai 2010

IMPACTS SUR LA SANTÉ

- ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES CHEZ LES POPULATIONS ENVIRONNANTES 17
RADIONUCLÉIDES DANS LES RÉSIDUS D'UNE MINE D'URANIUM
- URANIUM-238 18
- RADON-222 21
- RADIUM-226..... 23
- POLONIUM 24

La conclusion des médecins :

Nous demandons donc un moratoire immédiat sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium à la grandeur du Québec.

Des risques documentés par des experts

- 85% des substances radioactives extraites pour produire de l'uranium sont laissées sur place comme résidus, avec des conséquences dévastatrices sur la santé humaine (G.Edwards,PhD 2009)
- Rejet de substances dangereuses (ex.arsenic, nickel) et de substances nucléaires (ex. uranium, radium) dans le milieu environnant (Commission canadienne de la sûreté nucléaire CCSN)
- Migration des éléments radio-actifs par le biais des eaux de surface et souterraines, par le voie de l'air (gaz radioactif) et la contamination de la chaîne alimentaire (mémoire des médecins, Commission parlementaire mai 2010)
- Augmentation 8 fois plus élevée des cancers des organes de reproduction (Duncan et al. 1986)
- Anomalie congénitales chez des mères vivant près de résidus miniers de mines d'uranium (Shields 1992)
- Augmentation de problèmes de santé publique liés à la pollution environnementale (mémoire des médecins, Commission parlementaire mai 2010)
- Lié au radon, il n'y a pas de dose sécuritaire pour la radiation (National Research Council 2006)

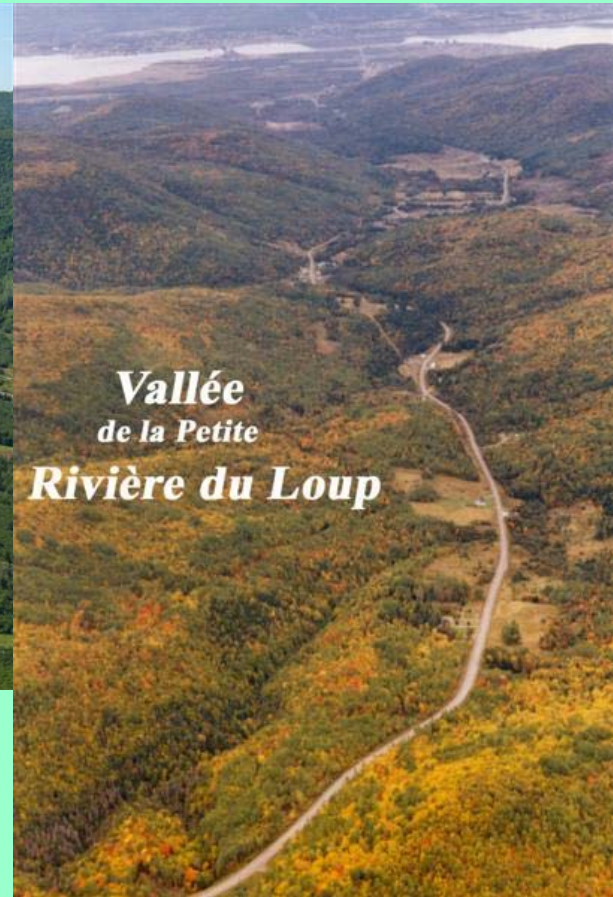
Risques environnementaux

Dans le bassin versant de la Ristigouche



Bloc Cross Point

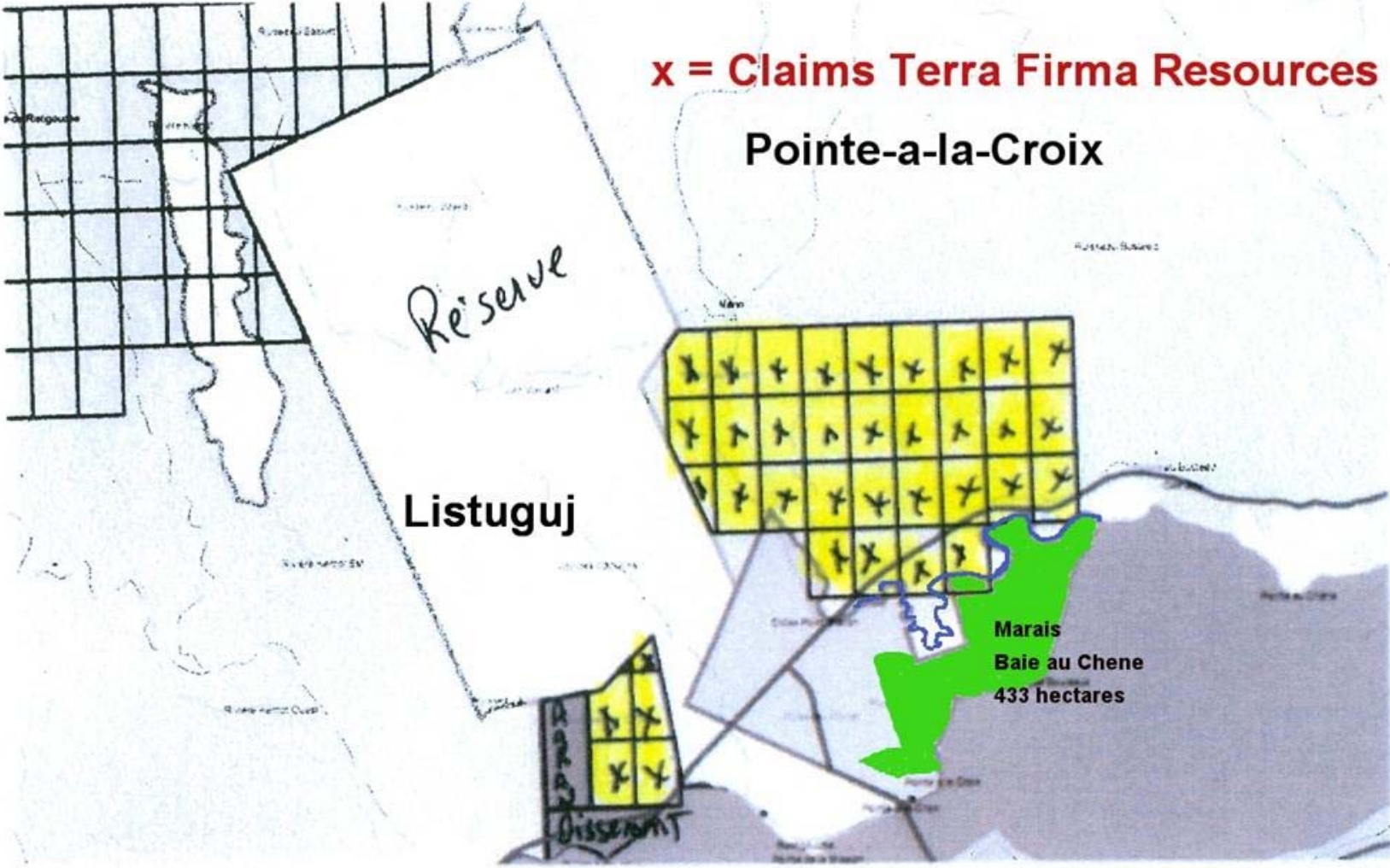
Risques environnementaux au marais salé de Baie au Chêne



Bloc Mann

x = Claims Terra Firma Resources

Pointe-a-la-Croix



Conflit des minières avec autres usages du territoire

(exemple: tourisme, agriculture, développement résidentiel, etc)



Culture dans la vallée de la Petite-Rivière-du-Loup

Québec se classe dans le peloton de tête pour sa législation complaisante à l'égard de l'industrie minière

- ❑ Bar ouvert aux compagnies d'exploration au Québec:
 - L'évaluation environnementale inexistante au stade de l'exploration
 - Pas de permission requise des propriétaires, municipalités ou premières nations
 - Aucun test préalable fait sur l'eau de consommation, les puits ou les espèces vulnérables
- ❑ Une Loi sur les mines basée sur le free mining : La loi est claire au Québec : « Nul ne peut interdire ou rendre difficile l'accès d'un terrain contenant des substances minérales qui font partie du domaine de l'État à celui qui a le droit de le prospector ou de le jalonner en vertu de la présente section, si ce dernier s'identifie sur demande et, dans le cas du titulaire de permis, s'il exhibe son permis. »
- ❑ Pire, les terres de la Couronne grandes ouvertes pour l'exploitation minière

L'attitude du gouvernement Charest

- Fin de non recevoir...

Réponse du 4 mai 2010 de Nathalie Normandeau

à la pétition déposée par Amir Khadir appuyée par 4 327 signataires

Enfin, en ce qui a trait aux activités d'exploration et d'exploitation de l'uranium, celles-ci sont soumises à une série de réglementations, de loi et de contrôles stricts, tant fédéraux que provinciaux. Ces derniers régissent la réalisation des travaux et le développement minier éventuel ainsi que la restauration des sites, dans le respect de l'environnement et des communautés et en consultation avec elles.



NATHALIE NORMANDEAU

Acceptabilité sociale ?

- « ... dans le respect des communautés et en consultation avec elles » dit Nathalie Normandeau

POURTANT,

- Plusieurs municipalités et MRC au Québec et plus de 15,300 personnes ont demandé par pétitions (3) à l'Assemblée nationale et à la ministre des Ressources Naturelles, madame Nathalie Normandeau d'interdire l'exploration d'uranium au Québec.

Ils ont reçu une fin de non recevoir !

- Un grand nombre de médecins de la région de la Côte Nord ont également demandé un moratoire. **Refusé!**
- Au Canada, rappelons que l'Association Médicale de la Colombie-Britannique s'est prononcée contre cette industrie et que cette même province, tout comme la Nouvelle-Écosse, ont déjà mis en place de tels moratoires.
- Un projet d'exploration d'uranium dans le comté de madame la ministre est projeté sans que la population en soit informée, ni consultée et encore moins autorisée par elle...

Nous devons faire pression sur la ministre des Ressources naturelles du Québec pour le bien commun !

Québec a le devoir de protéger ses citoyens et citoyennes!

Il s'agit d'une question urgente...

- ❑ Plusieurs compagnies d'exploration juniors sont à l'oeuvre au Québec dont au moins une connue dans le comté de Bonaventure
- ❑ La Loi sur les Mines actuellement en révision est désuète et anti-démocratique et le gouvernement ne propose que des amendements cosmétiques



Vue d'ensemble – The big picture !

- ❑ À ce jour au Québec, plus de **290 municipalités et MRC représentant 719,864 personnes** ont adopté une résolution adressée au Gouvernement et à la ministre des Ressources Naturelles, madame Nathalie Normandeau, demandant d'interdire l'exploration d'uranium au Québec (source: Mouvement **Sortons le Québec du Nucléaire**)
- ❑ À ce jour en Gaspésie, 14 municipalités (dont 5 dans Bonaventure) représentant 30,200 personnes ont adopté une telle résolution. (L'Ascension, Matapédia, Pointe-à-la-Croix, Carleton-sur-Mer et Hope)
- ❑ Les demandes des élus municipaux au Gouvernement du Québec incluent :
 - ❑ Renoncer à son projet actuel de reconstruction du réacteur nucléaire Gentilly-2;
 - ❑ **Décréter rapidement un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec... et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse.**

Pourquoi l'opposition du monde municipal?

Le sort du nucléaire au Québec : « Un choix de société! »

- CONSIDÉRANT que les différentes étapes menant à la production de l'énergie électronucléaire, ainsi que la gestion des déchets radioactifs que celle-ci génère, comportent des risques ayant des conséquences irrémédiables sur les écosystèmes naturels et sur la santé des humains;
- **CONSIDÉRANT que l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace** pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et conduit à la prolifération des armes nucléaires;
- CONSIDÉRANT que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années

(source: Résolution envoyée aux municipalités sous l'initiative du maire d'Amqui, Gaétan Ruest)

Exploration d'uranium
en région...

STOP ou ENCORE ?



Une coalition de citoyens et citoyennes pour :

- **Sensibiliser le public aux risques à la santé, à l'environnement et à l'économie des activités minières visant à explorer ou exploiter l'uranium.**
- **Obtenir l'appui d'un maximum de personnes et d'organismes pour la mise en place d'un moratoire permanent sur le développement de la filière uranium.**
- **Faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour la mise en place d'un tel moratoire sur son territoire.**
- **Bloquer par tous les moyens démocratiques et pacifiques à notre disposition, tout projet d'exploration ou d'exploitation d'uranium dans la Baie des Chaleurs.**
- **Réclamer des changements en vue de démocratiser la présente loi sur les mines au Québec.**
- **Respecter l'intégrité des territoires autochtones actuels et à venir.**
- **Collaborer avec des organisations visant les mêmes objectifs.**